



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025\_04\_011**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

*Date de la convocation :*  
28/03/2025

*Date d'affichage :*  
28/03/2025

**OBJET : Vote des tarifs de la  
garderie**

L'an deux mille vingt-cinq  
le trois avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS BOUHOURS FONTENY LE BEUF MARY  
Messieurs BAILLY LEFEVRE PERRIER RAGOBERT URBAIN

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT ;

Absents : Messieurs BARRÉ IMBAULT.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit, à compter du  
1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
matin	1.95 €	2.00 €	2.05 €	2.10 €
après-midi	3.05 €	3.10 €	3.15 €	3.20 €

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Fait à Nançay, le 04 avril 2025

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 04 avril 2025.